



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 076-217605765-20250211-505-DE



***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 13/02/2025

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle et formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : JEANNE Laurent, HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 13

Monsieur Benoit ROUGEOLLE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

Monsieur Laurent JEANNE a donné pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Benoit ROUGEOLLE

OBJET : 2025 – 1.3 – 8 – CAUX SEINE AGGLO - CONVENTION EXPLOITATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

- que Caux Seine Agglo modernise son système de comptage d'eau par la mise en place d'un système de télérelève des index de consommation des compteurs d'eau des usagers.
- qu'il convient d'installer des équipements techniques sur les points hauts du territoire pour collecter les données provenant des compteurs d'eau, soit dans le clocher de l'église de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la demande d'implantation d'équipement technique nécessaire à la télérelève des compteurs d'eau dans le clocher de l'église
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec Caux Seine Agglo
- Autorise le Maire à engager toutes démarches relatives à cette convention

Voté à l'unanimité

En mairie, le 13/02/2025

Le Maire

H. LECARPENTIER

Le Secrétaire de séance,

Benoit ROUGEOLLE